

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET 📄 **N° 2023_28_09_1**

📄..... Remplacement d'une Conseillère Municipale - Nouvelle installation.

Date de la convocation

▪ 22 septembre 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. MARLOT Loïc, LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
Mme DAUSQUE Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine

Mme SAUVAGE Edith

M. SENEAL Yannick

Mme ROUSSEAU Marie-José

Suivant de liste « Ensemble soyons Wimereux » suite à la vacance de poste de M. Fernagut

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. BOUTLEUX Guy

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**REPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE
NOUVELLE INSTALLATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par courrier du 5 juillet 2023 reçu le 10 juillet 2023 en Mairie, Madame Catherine PAPYLE-LEFEBURE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en a été informé.

Considérant l'article L. 270 du Code Electoral qui prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant quelle que soit la cause.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la vacance du siège de ladite Conseillère Municipale a pour effet immédiat de conférer à Madame Sylvie BAUDELET la qualité de Conseillère Municipale comme suivant le dernier élu de la liste « Wimereux initiatives citoyennes », et que suite à une convocation écrite, cette dernière a renoncé, par écrit le 17 juillet 2023, d'exercer les fonctions de Conseillère Municipale.

Cette renonciation à siéger au sein du Conseil Municipal de la Ville, a eu pour effet immédiat de conférer à Monsieur Thibaut COLICHE la qualité de suivant de la liste « Wimereux initiatives citoyennes », et que suite à une convocation écrite, ce dernier a également renoncé, par écrit le 10 août 2023, d'exercer les fonctions de Conseiller Municipal.

Par conséquent, cette renonciation à siéger au sein du Conseil Municipal de la Ville, a eu pour effet immédiat de conférer à **Madame Sophie REBOUL** la qualité de suivante de la liste « Wimereux initiatives citoyennes », et que suite à une convocation écrite, cette dernière a accepté, par écrit le 24 août 2023, d'exercer les fonctions de Conseillère Municipale.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'installation immédiate au sein de l'Assemblée délibérante de Madame **Sophie REBOUL** en qualité de Conseillère Municipale.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#